

DEC180696DR05

Décision portant nomination de Mme Franciska Moutaman-Sevagamy aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7041 intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7041 intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité » ;

Vu la décision n° DEC162788INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de M. François Villeneuve aux fonctions de directeur de l'UMR 7041 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7041 en date du 29 mai 2017 ;

Considérant que Mme Franciska Moutaman-Sevagamy a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 15 au 17 novembre (1^{ère} session) et du 13 au 15 décembre 2017 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Franciska Moutaman-Sevagamy est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 7041 intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité », à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Franciska Moutaman-Sevagamy exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Franciska Moutaman-Sevagamy est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 février 2018

Le directeur de l'UMR 7041
François Villeneuve

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris
Nanterre (ou de son délégué)